



MALAISE DANS LES HEBERGEMENTS : LE TRAVAIL DE NUIT EN QUESTION.

Quand l'administration va-t-elle comprendre que les personnels ne pourront pas tenir ?

Le corps des ATE va disparaître et les hébergements de la PJJ fonctionneront essentiellement avec des éducateurs amenés à travailler de jour comme de nuit.

Mais est-ce que l'administration centrale a pensé aux personnels et aux rythmes de travail imposés par ces changements ?

En effet, les nuits et les journées vont être gérées essentiellement par des éducateurs. La vie quotidienne dans les FAE, les CPI et les CEF risque de devenir encore plus pesante.

Il sera difficile de s'adapter à ces changements car le travail en journée est parfois considérable : rendez-vous extérieurs, suivi des jeunes, gestion des journées éducatives et scolaires. Les nuits peuvent être également très mouvementées et l'éducateur ne pourra pas s'attendre à récupérer de sa journée passée, durant la nuit.

Pourtant en septembre 2008 les éducateurs n'auront pas le choix sauf s'ils peuvent opposer des raisons médicales sérieuses : toutes et tous travailleront la nuit.

Comment va-t-on maintenir les équipes avec ces cadences ? Comment vont s'organiser les emplois du temps des équipes ? Quel sera l'impact de ces rythmes de forcenés sur la vie sociale des agents, sur leur vie personnelle et plus globalement sur leur santé ?

Dans certaines régions, les médecins du travail dénoncent déjà des conditions de travail à la PJJ relevant de la maltraitance institutionnelle : mais l'administration étouffe ces voix : Il faudra aller, devant les tribunaux, au pénal et mettre en cause la chaîne hiérarchique pour faire reconnaître cette réalité, bien loin de l'image « éducateur/glandeur » !

La CGT réaffirme que les salariés quels qu'ils soient ne peuvent pas subir des conditions de travail qui ne garantissent pas leur intégrité ! Les équipes doivent avoir leur mot à dire sur l'organisation de leur temps de travail. Il en va des rythmes de vie de chacun et de la qualité du travail mené auprès des jeunes et de leur famille.

Il y a déjà beaucoup de grains de sable dans les rouages des hébergements PJJ. De nombreux foyers jonglent avec les emplois du temps pour parvenir à gérer les congés, les arrêts de travail ou les départs en formation. Les heures supplémentaires sont difficilement résorbables et pourtant on demande toujours plus aux personnels.

Les astreintes de semaine et de week-end se développent dans certains services, les congés maternité ne sont pas remplacés dans plusieurs départements où par

ailleurs le nombre d'éducateurs volants est dérisoire, réduit à peau de chagrin par souci d'économie... L'obligation de remplacer un collègue au pied levé est monnaie courante dans les foyers PJJ. Trop souvent ce sont les stagiaires qui servent de roue de secours !

La future organisation appelle de nombreuses questions.

Y aura-t-il des compensations pour atténuer ce nouveau degré de pénibilité du travail dans les hébergements PJJ ?

Les primes de nuits vont-elles être créées pour les éducateurs ou va-t-on continuer à faire comme si de rien n'était ?

Ce temps de travail, pourtant très spécifique, sera-t-il purement et simplement comptabilisé dans les cycles de travail des personnes au même titre que le travail de jour, sans donner droit à récupération ou à compensation financière ?

Quelle sera l'incidence de cette réorganisation sur la sécurité des adultes et des jeunes ?

Nous devons porter ces questionnements auprès de notre hiérarchie, dans ses différents échelons, en montrant que nous ne sommes pas décidés à y laisser notre santé et notre vie de famille. Nous devons nous préparer à créer le rapport de forces partout où les droits élémentaires des usagers et des agents seront relégués au second plan.

A la CGT-PJJ nous pensons que l'administration doit stopper sa course aux économies. La productivité ne peut pas être le seul critère d'appréciation de l'efficacité de notre mission de Service Public !

Nous devons revendiquer la nécessaire qualité de notre prise en charge éducative car cette organisation, si elle est mal menée, aura des conséquences sur les jeunes, sur les collègues et sur le climat général dans les foyers (à moins que ce ne soit l'objectif ?).

Pour cela la CGT demande :

- **Puisque c'est le moment du débat, un indemnitaire unique sur la base du plus élevé, pour les personnels des CEF/CER/CPI/FAE/EPM. Pas de division entre des personnels qui travaillent avec les mêmes jeunes.**
- **Prime de Week-end, prime de nuit, pour ceux qui les font.**
- **Une prise en compte de la pénibilité, par une bonification du droit à la retraite. Tous les personnels qui travaillent en CEF/CER/CPI/FAE/EPM doivent pouvoir obtenir l'équivalent d'un an pour 5 ans travaillés dans ces conditions, calculé dès la première année d'exercice, qu'ils soient titulaires ou non**
- **L'interdiction absolue de dépasser le maximum horaire prévu par le droit français (48 heures), y compris les nuits : une heure de présence est une heure travaillée. Aucun régime d'équivalence ne peut être accepté.**
- **Des effectifs en personnels qui permettent une réelle prise en charge. Le différentiel de moyens entre CEF et EPE ne correspond qu'à des règles bureaucratiques injustifiées.**
- **Le droit à la mobilité pour tous les collègues en situation sociale précaire (parent isolé par exemple). Les victimes de la politique du pouvoir méritent autant d'attention que celles des prétoires !**

Avec la CGT, l'heure est à la mobilisation, pour la défense du service public !

Montreuil, le 27 septembre 2007

CGT -PJJ 263 rue de Paris case 542 93514 Montreuil cedex fax : 01.48.18.82.50

Contact : 01.48.18.82.50 ou 06.11.87.87.25 Mel : cgtppj@yahoo.fr Blog : <http://cgtppj.over-blog.com>